

Rapport sur le concours d'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES - Session 2018 -

Le Centre de Gestion de l'Eure a passé convention avec les Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime pour l'organisation du concours d'E.T.A.P.S. Le CDG 27 étant le Centre organisateur.

Le nombre de postes ouverts est :

- 15 postes au concours externe
- 10 postes au concours interne
- 1 poste au troisième concours

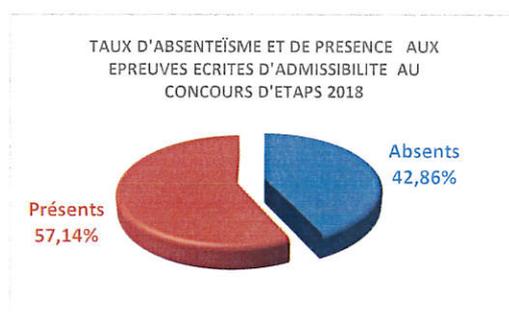
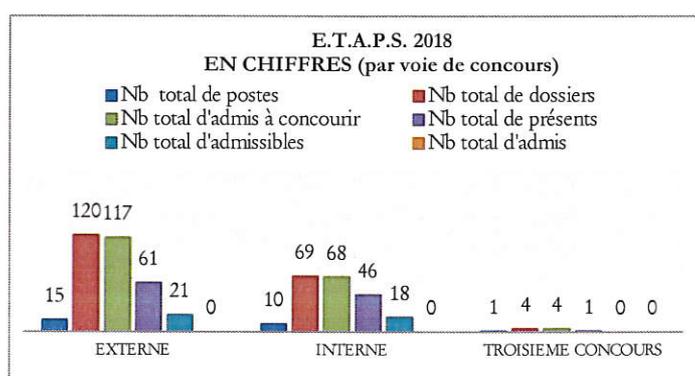
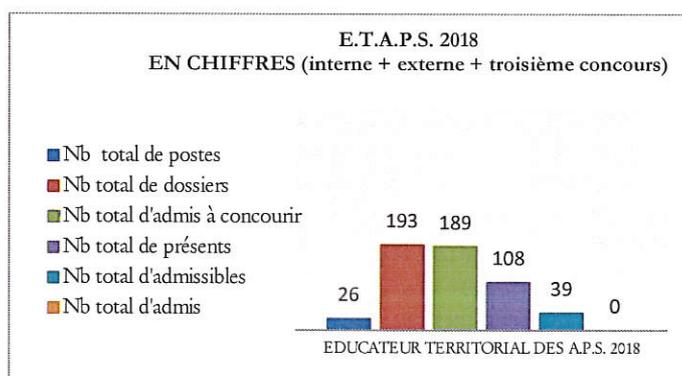
Les dates d'inscription au concours d'EDUCATEUR TERRITORIAL DES A.P.S. 2018 :

Retrait des dossiers : du 30 mai 2017 au 21 juin 2017

Date limite de dépôt des dossiers : le 29 juin 2017

Date des épreuves d'admissibilité : le 23 janvier 2018

Nombre de dossiers reçus :	193 dossiers
Nombre de candidats admis à concourir :	189 candidats
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite :	108 candidats soit : 57.14% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite :	81 candidats soit : 42.86% des candidats admis à concourir
Nombres de candidats handicapés	0 candidat a demandé un aménagement d'épreuve (personnes déclarées travailleurs handicapés):
	Nature de l'aménagement : ☉



Jury d'admissibilité :

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours d'ETAPS (interne, externe et troisième concours) se sont donc déroulées le 23 janvier 2018 au stade Jesse Owens de Val de Reuil.

Le jury d'admissibilité, réuni le 12 mars 2018 au Centre de Gestion de l'Eure à 9 heures 00, a statué sur les candidats admissibles aux épreuves d'admission.

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

Aucune anomalie n'a été constatée sur les devoirs rendus par les candidats.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives aux membres du jury, le jury a déclaré admissible à passer les épreuves d'admission (*épreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives et épreuves physiques (course et natation)*) au :

- Concours Externe : 21 candidats
- Concours Interne : 18 candidats
- Troisième concours : 0 candidat

Les membres du jury ont fixé, lors de cette réunion une discipline par groupe d'activités pour l'épreuve d'admission de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives qui est commune aux concours externe, interne et troisième concours du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives. Ce choix a été porté à la connaissance des candidats admissibles lors de l'envoi de la convocation aux épreuves d'admission.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier les capacités du candidat à :

- ✓ Déterminer les objectifs de la séance qu'il est chargé de conduire, en tenant compte du fait que cette séance s'inscrit dans un cycle d'activités ;
- ✓ Organiser et gérer le groupe qu'il dirige ;
- ✓ Communiquer avec ce groupe et avec des pratiquants sportifs.

Les membres du jury ont choisi les disciplines suivantes pour chaque groupe d'activités :

- Pour la spécialité « pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé » : **Course**
- Pour la spécialité « pratiques duelles » : **Badminton**
- Pour la spécialité « jeux et sports collectifs » : **Rugby**
- Pour la spécialité « activités de pleine nature » : **Parcours et course d'orientation**
- Pour la spécialité « activités aquatiques » : **Natation sportive**

Jury d'admission :

1) Epreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives

Les épreuves d'admission du concours d'ETAPS (interne, externe et troisième concours) se sont donc déroulées avec le concours de l'inspection académique qui nous mis à « disposition » des classes primaires durant le temps scolaire aux dates suivantes :

- ✚ Pour la spécialité « pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé » : **Course**
 - ❖ **23 avril 2018 au Stade Jesse Owens de Val de Reuil**
- ✚ Pour la spécialité « jeux et sports collectifs » : **Rugby**
 - ❖ **6 et 13 avril 2018 au Gymnase de Saint Sébastien de Morsent**
- ✚ Pour la spécialité « activités de pleine nature » : **Parcours et course d'orientation**
 - ❖ **23 avril 2018 au Stade Jesse Owen sur les installations extérieures de Val de Reuil**
- ✚ Pour la spécialité « activités aquatiques » : **Natation sportive**
 - ❖ **5-11 et 12 avril 2018 aux Piscines Jean Bouin et Plein soleil d'Evreux**
- ✚ Pour la spécialité « pratiques duelles » : **Badminton**
 - ❖ **Aucun candidat.**

2) Epreuves physiques (course et natation)

- ❖ **19 avril 2018 à la Piscine et au Stade Bernard Amsalem de Val de Reuil**

Le jury d'admission, réuni le 15 mai 2018 au Centre de Gestion de l'Eure à 9 heures 00, devra statuer sur les candidats admis au concours d'ETAPS - session 2018

Aucune anomalie n'a été constatée lors de l'organisation de ces épreuves d'admission.

CONCOURS D'E.T.A.P.S. – SESSION 2018

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'E.T.A.P.S. – Session 2018

	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve d'admissibilité	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de l'épreuve écrite d'admissibilité	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	Le jury a déclaré admissible tous les candidats ayant reçu une moyenne générale \geq à :	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 12/03/2018)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
EXTERNE (pour rappel en 2016)	15 (8)	120 (101)	117 (98)	56 (41)	61 (57)	47.86% (41.84%)	52.14% (58.16%)	3 à 5 questions 6.78/20 (7.10/20)	3 à 5 questions 14.00/1.88 (12.50/2.00)	8.25/20 (9.00/20)	21 (16)	17.95% (16.33%)
INTERNE (pour rappel en 2016)	10 (6)	69 (53)	68 (50)	22 (15)	46 (35)	32.35% (30.00%)	67.65% (70.00%)	Rédaction d'une note 7.57/20 (7.30/20)	Rédaction d'une note 15.00/3.00 (15.00/0.00)	8.25/20 (9.00/20)	18 (12)	26.47% (24.00%)
TROISIEME CONCOURS (pour rappel en 2016)	1 (1)	4 (4)	4 (4)	3 (0)	1 (4)	75.00% (0.00%)	25.00% (100.00%)	Rédaction d'une note 5.75/20 (7.50/20)	Rédaction d'une note 5.75/5.75 (11.00/4.00)	8.25/20 (10.00/20)	0 (2)	0% (50.00%)
TOTAL (pour rappel en 2016)	26 (15)	193 (158)	189 (152)	81 (56)	108 (96)	42.86% (36.84%)	57.14% (63.16%)				39 (30)	20.63% (19.74%)

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours d'ETAPS, le jury a arrêté le seuil d'admissibilité dans chaque voie de concours afin de déterminer la liste des candidats déclarés admissibles à passer les épreuves d'admission.

Décision du jury :

Le jury a déclaré 39 candidats admissibles à passer les épreuves d'admission.

Le nombre de candidats déclarés admissibles à passer les épreuves d'admission est :

- 21 candidats admissibles au concours EXTERNE (seuil d'admissibilité : 8.25/20)
- 18 candidats admissibles au concours INTERNE (seuil d'admissibilité : 8.25/20)
- 0 candidat admissible au TROISIEME concours (seuil d'admissibilité : 8.25/20)

REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'ETAPS – Session 2018

I) Le concours EXTERNE.

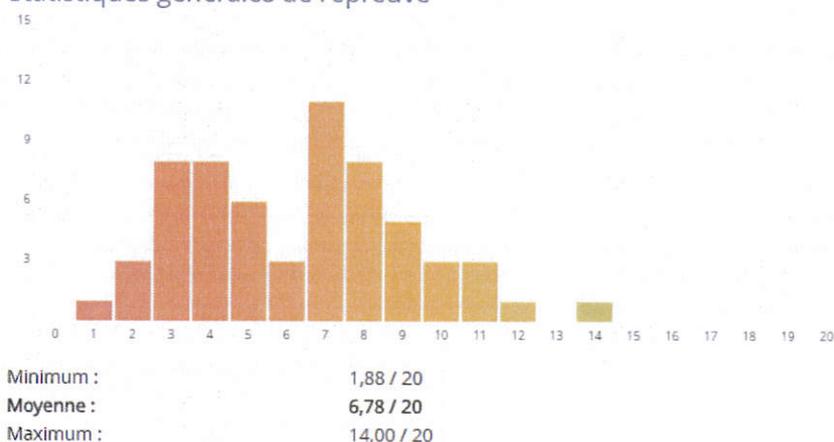
Une seule épreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité consiste à répondre à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines, et permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée (durée : 3 heures ; coefficient 2).

Candidats

Nombre de candidats	117
Nombre d'absents	56
Nombre de présents	61

Statistiques générales de l'épreuve



II) Le concours INTERNE.

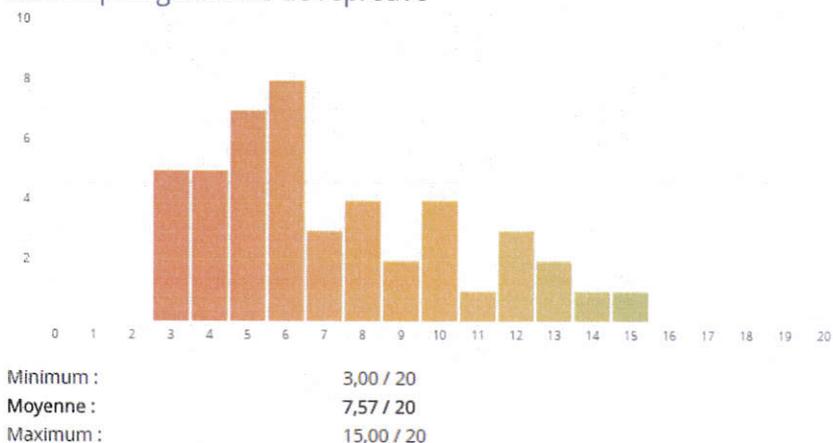
Une seule épreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 3 heures ; coefficient 2).

Candidats

Nombre de candidats	68
Nombre d'absents	22
Nombre de présents	46

Statistiques générales de l'épreuve



III) Le TROISIEME CONCOURS.

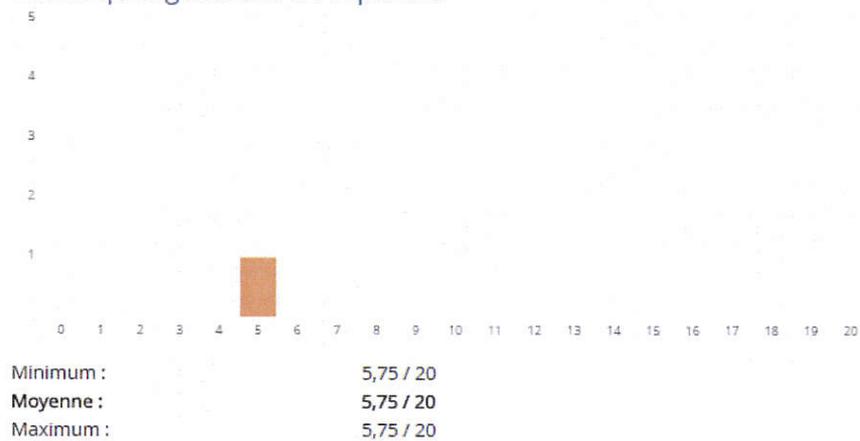
Une seule épreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier la capacité du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 3 heures ; coefficient 2).

Candidats

Nombre de candidats	4
Nombre d'absents	3
Nombre de présents	1

Statistiques générales de l'épreuve



Les épreuves d'admission du concours d'ETAPS 2018

A) Les épreuves pédagogiques se sont déroulées entre le 05/04/2018 et le 23/04/2018

- La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives : préparation : 30 minutes ; durée de la séance : 30 minutes - coefficient 2 (concours externe) et coefficient 3 (concours interne et troisième concours)
- Suivie d'un entretien avec le jury : durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé - coefficient 1 (concours externe, interne et troisième concours)

Pour rappel, les candidats ont choisi, lors de leur inscription au concours, l'une des cinq spécialités suivantes : « pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé » ; « pratiques duelles » ; « jeux et sports collectifs » ; « activités de pleine nature » ; « activités aquatiques ».

Le choix de l'option a été défini par le jury lors de la réunion admissibilité comme suit :

- Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé

Choix possible :

- Activités de gymnastique : gymnastique artistique, gymnastique rythmique, gymnastique acrobatique.
- Activités athlétiques : course, saut, lancer.
- Activités au service de l'hygiène et de la santé : relaxation, gymnastique douce.

OPTION RETENUE PAR LE JURY : Activités athlétiques : course

- Pratiques duelles

Choix possible :

- Activités de raquettes : tennis, badminton, tennis de table.
- Activités d'opposition : judo, boxe, escrime, lutte, karaté.

OPTION RETENUE PAR LE JURY : Activités de raquettes : Badminton

- Jeux et sports collectifs

Choix possible :

- Football, basket-ball, handball, rugby, volley, hockey, base-ball, football américain.

OPTION RETENUE PAR LE JURY : Rugby

- Activités de pleine nature

Choix possible :

- Activités nautiques : voile, canoë-kayak.
- Activités terrestres : parcours et course d'orientation, vélo tout-terrain, tir à l'arc.
- Activités de montagne : ski, escalade.

OPTION RETENUE PAR LE JURY : Activités terrestres : parcours et course d'orientation

- Activités aquatiques

Choix possible :

- Natation sportive, water-polo, plongeon.

OPTION RETENUE PAR LE JURY : Natation sportive

L'épreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives est commune aux concours externe, interne et troisième concours du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives et doit permettre au jury d'apprécier les capacités du candidat à :

- déterminer les objectifs de la séance qu'il est chargé de conduire, en tenant compte du fait que cette séance s'inscrit dans un cycle d'activités ;
- organiser et gérer le groupe qu'il dirige ;
- communiquer avec ce groupe et avec des pratiquants sportifs.

B) Les épreuves sportives se sont déroulées le 19/04/2018 :

- De 8 h 30 à 10 h : épreuve de natation
- De 14 h 00 à 15 h 30 : épreuve de course

Les modalités des épreuves physiques sont :

- Pour les hommes :
 - Course en ligne : 1 000 mètres ;
 - Natation : 50 mètres en nage libre.
- Pour les femmes :
 - Course en ligne : 600 mètres ;
 - Natation : 50 mètres en nage libre.

Pour rappel : Les candidats blessés au moment des épreuves physiques et les candidates enceintes sont dispensés, à leur demande, de ces épreuves. Ils doivent être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidats bénéficiant de cette dispense se voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils participent. Et la somme des points de cotation obtenus dans les deux exercices est majorée d'un point par année d'âge au-dessus de vingt-huit ans chez les femmes et de trente ans chez les hommes, dans la limite de 10 points, l'âge des candidat(e)s étant apprécié au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Tableau de répartition des candidats présents aux épreuves écrites et des candidats admissibles en fonction du choix de leur spécialité :

	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	Nombre de candidats admissibles (suite au jury du 12/03/2018)	Nb de candidats ayant choisi l'option :		Nb de candidats ayant choisi l'option :		Nb de candidats ayant choisi l'option :		Nb de candidats ayant choisi l'option :			
					<i>Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé</i>	<i>Pratiques duelles</i>	<i>Jeux et sports collectifs</i>	<i>Activités de pleine nature</i>	<i>Activités aquatiques</i>	Candidats présents à l'épreuve écrite	Candidats déclarés admissibles	Candidats présents à l'épreuve écrite	Candidats déclarés admissibles	Candidats présents à l'épreuve écrite
Externe	10	117	61	21	2	0	18	0	0	41	12			
Interne	15	68	46	18	5	0	19	0	3	19	7			
3 ^{ème} Concours	1	4	1	0	0	1	0	0	0	0	0			
Total	26	189	108	39	7	1	37	15	3	60	19			
<p>Les membres du jury ont validé dans chaque spécialité la discipline retenue pour l'épreuve pédagogique. En effet, chaque candidat déclaré admissible est évalué dans la spécialité choisie par ce dernier lors de son inscription dans une discipline validée par les membres du jury.</p> <p>Les disciplines proposées et choisies dans chaque spécialité sont donc :</p>														
DATE et LIEU DE L'EPREUVE PEDAGOGIQUE					COURSE		BADMINTON		RUGBY		PARCOURS ET COURSE D'ORIENTATION		NATATION SPORTIVE	
					23/04/2018 Au Stade Jesse Owens de Val de Reuil		Aucun candidat		06/04/2018 13/05/2018 Au Gymnase de St Sébastien de Morsent		23/03/2016 Au Stade Jesse Owens de Val de Reuil		05/04/2018 11/04/2018 12/04/2018 A la Piscine Plein Soleil et à la Piscine Jean Bouin d'Evreux	
<p>DATE et LIEU DES EPREUVES SPORTIVES (Natation et courses)</p> <p>Le 19/04/2018 (Natation de 9h à 12h (Piscine de Val de Reuil) et Course de 13h30 à 17h (Stade Bernard Amsalem de Val de Reuil))</p>														

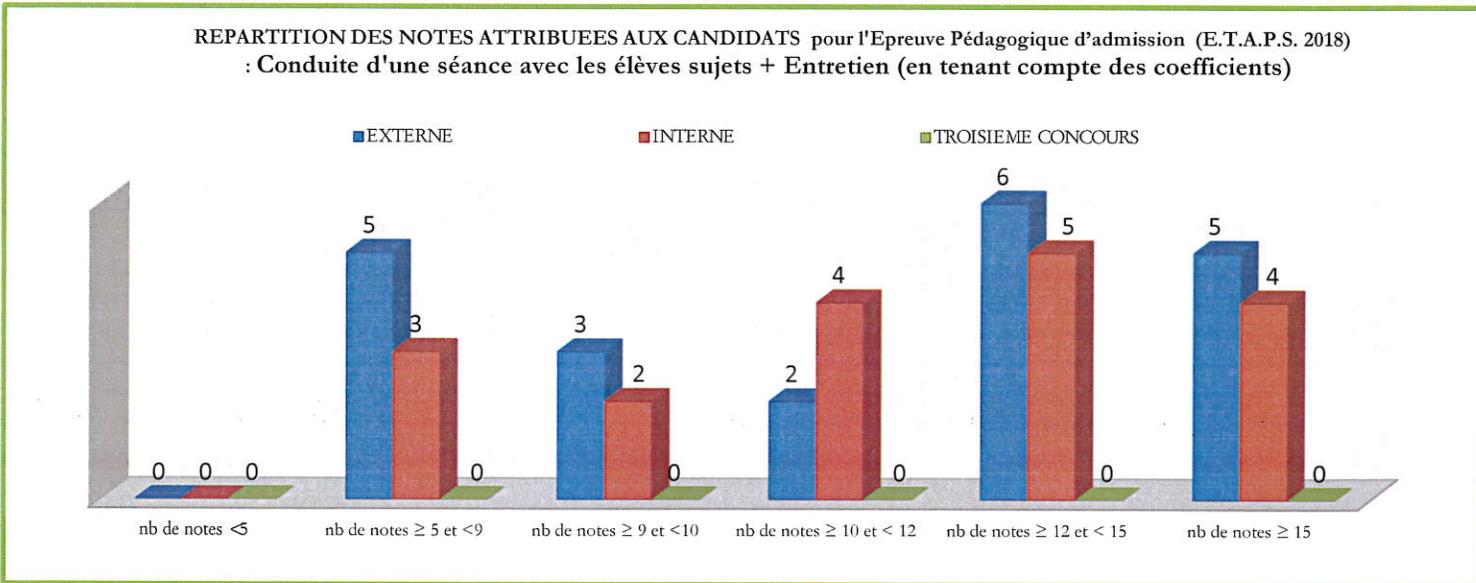
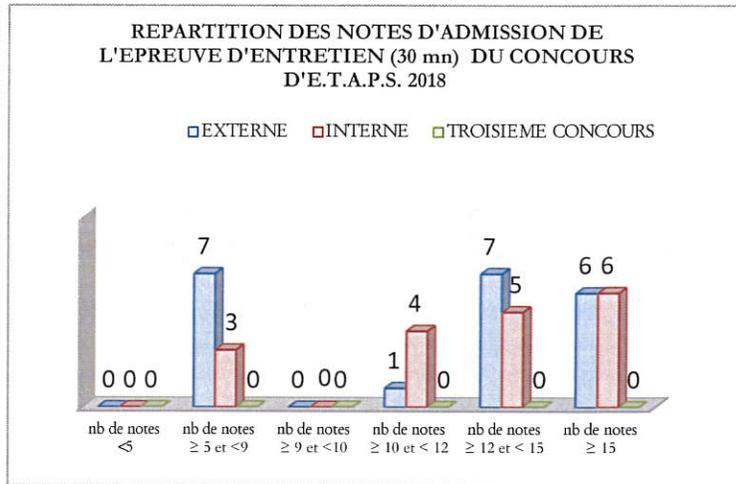
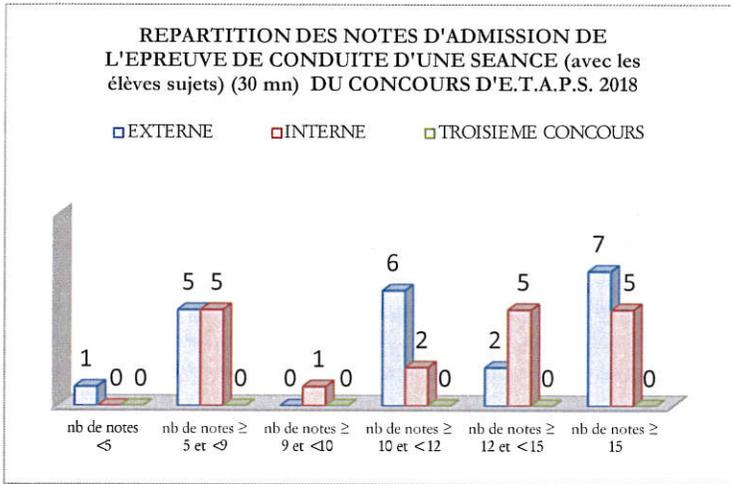
L'épreuve de conduite d'une séance (1 h 30 / candidat (30 mn préparation + 30 mn d'épreuve + 30 mn d'entretien) est une épreuve « contraignante » à organiser. En effet, pour pouvoir faire passer la totalité des candidats admissibles (39), cette épreuve a été planifiée sur 3 semaines. De plus, pour le bon déroulement de cette épreuve, il est nécessaire d'avoir à disposition un groupe d'élèves sujets pour chaque candidat. Cette organisation a donc été possible grâce, d'une part à l'implication de l'inspection académique qui a mis à disposition et géré des classes de primaires (CP - CE1 - CE2 - CM1 ET CM2) durant chaque journée d'épreuve et d'autre part aux collectivités qui nous ont mis à disposition leurs installations sportives (la Mairie d'Evreux pour les piscines Jean Bouin et Plein Soleil ; la Mairie de Val de Reuil pour le Stade Jesse Owens et la Mairie de Saint Sébastien de Morsent pour le gymnase et le Dojo).

QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'EPREUVE D'ADMISSION D'E.T.A.P.S. 2018

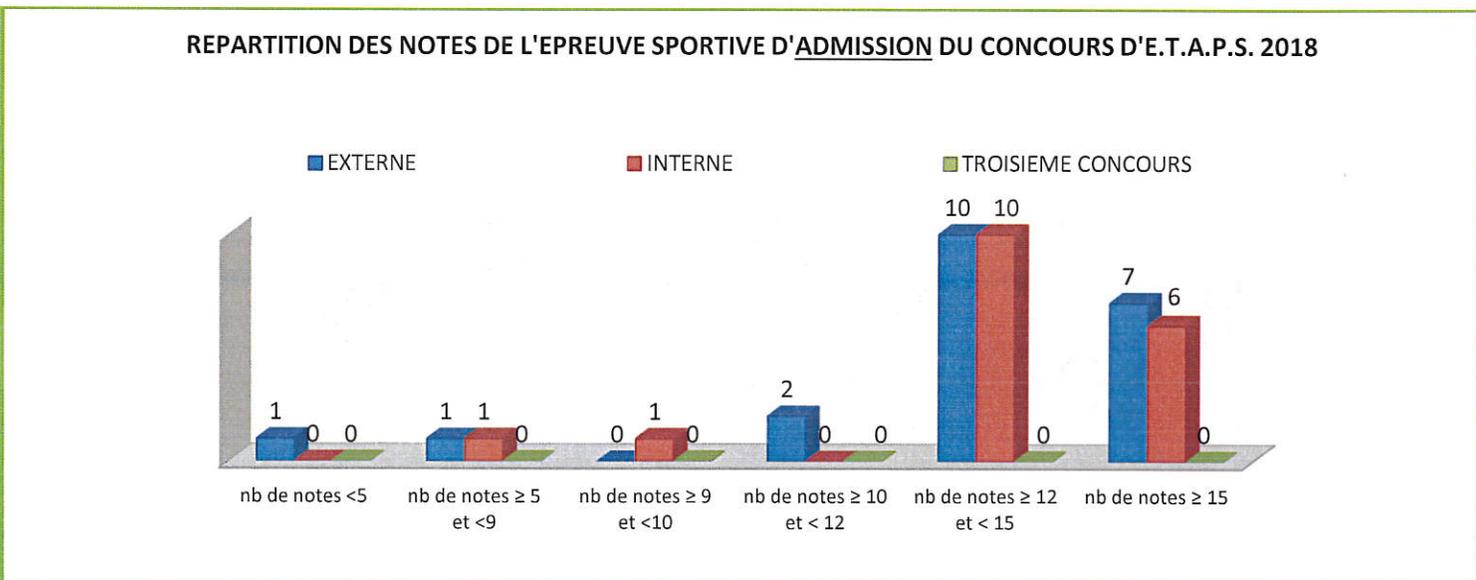
	Nb de candidats déclarés (jury du 12/03/2018)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission	Epreuve Pédagogique d'admission : Conduite d'une séance avec des élèves sujets		Epreuve Pédagogique d'admission : Epreuve d'entretien oral		NOTE FINALE sur 20 ATTRIBUE AUX CANDIDATS en tenant compte des coefficients à l'épreuve Pédagogique d'admission (conduite d'une séance avec des élèves sujets + entretien)		Epreuves sportives d'admission		Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après avoir passé toutes les épreuves) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats déclarés admis du 15/05/2018	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
			Moyenne générale de l'épreuve	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve	Moyenne générale de l'épreuve	NOTE la plus haute et la plus basse de l'épreuve	Moyenne générale de l'épreuve sportive	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve	Nb de candidats déclarés blessés ou encintés (.../20 = note attribuée aux dispensés de sport : cette note correspond à la moyenne des notes des candidats présents)	Epreuves sportives				
EXTERNE (Postes ouverts : 15)	21	21	11.38/20	17.00/4.00	12.05/20	18.00/5.00	11.60/20	17.33/5.50	14.12/20	20.00/4.25	11.44/20	14.13/6.67	15	10.67/20
	(16)	(15)	(12.80/20)	(18.00/7.00)	(11.40/20)	(15.50/6.50)	(12.33/20)	(17.17/6.83)	(12.97/20)	(19.50/7.50)	(11.73/20)	(14.54/8.63)	(8)	(11.54/20)
INTERNE (Postes ouverts : 10)	18	18	12.25/20	20.00/5.00	12.72/20	19.00/6.00	10.33/20	13.25/7.00	14.18/20	20.00/7.00	12.26/20	17.93/8.45	11*	11.57/20
	(12)	(10)	(10.15/20)	(14.00/6.00)	(10.85/20)	(14.00/8.00)	(10.33/20)	(13.25/7.00)	(15.08/20)	(20.00/11.25)	(11.43/20)	(12.82/9.30)	(6)	(11.54/20)
TROISIEME CONCOURS (Postes ouverts : 1)	0	0	Epreuve avec les élèves sujets	Epreuve avec les élèves sujets	Entretien oral	Entretien oral	Aucun candidat	Aucun candidat	Epreuves sportives	Epreuves sportives	Aucun candidat	Aucun candidat	Aucun candidat	Aucun candidat
	(2)	(2)	(15.25/20)	(15.50/15.00)	(15.25/20)	(15.50/15.00)	(15.25/20)	(15.38/15.13)	(15.13/20)	(16.00/14.25)	(13.88/20)	(14.07/13.68)	(1)	(14.07/20)
TOTAL (Postes ouverts : 26)	39	39							20.51% des admissibles				26	
(Pour rappel en 2016)	(30)	(27)							(14.81 %)				(15)	

* article 5 du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des concours externe, interne et de troisième voie est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins. Après étude des notes des candidats (de façon anonyme) et considérant que 1 poste n'a pas été pourvu au troisième concours car aucun candidat n'a été déclaré admissible à passer les épreuves d'admission, le jury a décidé à l'unanimité de transférer ce poste non pourvu vers le concours interne.

A) Epreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives, suivie d'un entretien avec le jury :



B) Epreuves sportives (course et natation) :



Remarques générales sur les épreuves écrites d'admissibilité et sur les épreuves d'admission (conduite d'une séance d'activités physiques et sportives suivie d'un entretien avec le jury) du concours d'ETAPS - Session 2018

A°) Les épreuves écrites :

1) Rédaction d'une note pour les candidats aux concours interne et de 3^{ème} voie :

Le niveau des candidats est assez faible. Il apparaît que de nombreux candidats ne savent pas rédiger une note. Force est de constater une certaine méconnaissance de l'exercice qui se traduit par un manque avéré dans l'application de la méthodologie pour l'établissement de la note tant sur le fond que sur la forme :

- Formalisme non respecté
- Rédaction sous forme de « listing »
- Exploitation des documents de façon superficielle ...

Il a été également relevé qu'un grand nombre de candidats ne savent pas rédiger une introduction : absence de problématique, d'annonce de plan...

En ce qui concerne le corps du devoir, d'importantes difficultés rédactionnelles, de construction et de formulation ont été observées. De plus, les documents du dossier mis à disposition ne sont pas exploités.

En outre, un nombre non négligeable de devoirs étaient très très courts.

2) Réponses à une série de questions uniquement pour les candidats au concours externe :

Le niveau de la session 2018, du concours d'ETAPS est très faible. Les candidats n'exploitent qu'une partie des informations qui leur sont transmises. Dans l'ensemble, les devoirs ne sont pas assez approfondis.

Les réponses aux questions sont trop rapides, pas ou peu développées.

Conclusion :

D'un point de vue générale, le jury a constaté un manque de préparation des candidats en ce qui concerne les épreuves écrites d'admissibilité. En effet, conjuguer à une préparation personnelle au concours (qui est indispensable pour se donner toutes les chances pour réussir un concours), le jury rappelle que les candidats peuvent s'appuyer sur des outils mis à leur disposition sur le site du CDG 27 tels que :

- La note de cadrage des épreuves
- Les annales des années précédentes
- Les rapports des jurys des sessions précédentes...

B°) Les épreuves d'admission

1) Les épreuves physique (Course (1000 m pour les Hommes et 600 mètres pour les femmes)) ; Natation (50 m nage libre pour les hommes et les femmes)

Les candidats ont réalisé des performances aux épreuves sportives (natation et course) très correctes.

8 candidats (4 internes et 4 externes) sur les 39 admissibles ont été dispensés des épreuves physiques du fait qu'ils ont été déclarés soit blessés ou enceinte et se sont donc vu attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils ont participé.

2) Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives suivie d'un entretien avec le jury

Cette épreuve se déroule en deux temps :

- La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives : préparation : 30 minutes ; durée de la séance : 30 minutes
- Suivie d'un entretien avec le jury : durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé

✦ Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives

Pour rappel les membres du jury ont choisi les disciplines suivantes pour chaque groupe d'activités :

- Pour la spécialité « pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé » : Course
- Pour la spécialité « pratiques duelles » : Badminton
- Pour la spécialité « jeux et sports collectifs » : Rugby
- Pour la spécialité « activités de pleine nature » : Parcours et course d'orientation
- Pour la spécialité « activités aquatiques » : Natation sportive

L'information des disciplines choisies par le jury a été mise à la connaissance de tous les candidats à l'issue du jury d'admissibilité sur le site du CDG 27 et indiquée sur les convocations de ces derniers qui ont toutes été transmises le 14 mars 2018.

Aucun problème n'a été constaté avec le matériel fourni ainsi qu'avec les élèves mis à disposition par l'éducation nationale. Les groupes d'élèves « sujets » n'ont posé « aucun problème » aux candidats. De fait, ces derniers pouvaient mener à bien leur séance. Aucune observation n'a été faite sur le matériel fourni. Les candidats avaient, pour chaque discipline, le même matériel mis à disposition.

En ce qui concerne l'épreuve en elle-même (épreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives), le jury a constaté que le niveau était plutôt correct.

Principales difficultés observées par le jury :

Certains candidats n'ont pas su appréhender le sujet tiré au sort. De même, quelques candidats n'ont pas ou peu varié les exercices lors de cette séance, la rendant monotone. Ils ne pensent pas à diversifier les exercices proposés aux enfants.

Concernant la discipline « natation », quelques candidats ont laissé trop longtemps les enfants en dehors de l'eau. En effet, il a été remarqué que des enfants, sur une épreuve de 30 mn étaient restés plus de la moitié du temps en dehors de l'eau. Certains enfants grelotaient sur le bord du bassin. Par ailleurs, le jury reste toujours perplexe lorsqu'un candidat réalise son épreuve dans le petit bassin où les élèves ont pieds et portent une « ceinture de natation ».

Il est rappelé que le candidat doit s'occuper de tous les élèves dont il a la charge. Pour prétexte qu'un enfant soit meilleur ou moins bon que les autres enfants du groupe, il ne doit pas être mis à l'écart du groupe.

Enfin, le jury rappelle que les candidats doivent se mettre en position d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et non en position d'entraîneur. En effet, il a été relevé que certains candidats notamment dans les spécialités « sports collectifs » (rugby) et « pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé » (Course) étaient plus dans la performance (entraîneur) que dans la pédagogie.

✚ Entretien avec le jury

Le jury a demandé aux candidats de faire un retour sur la séance réalisée. Certains candidats ont des difficultés à se remettre en question sur leur pratique.

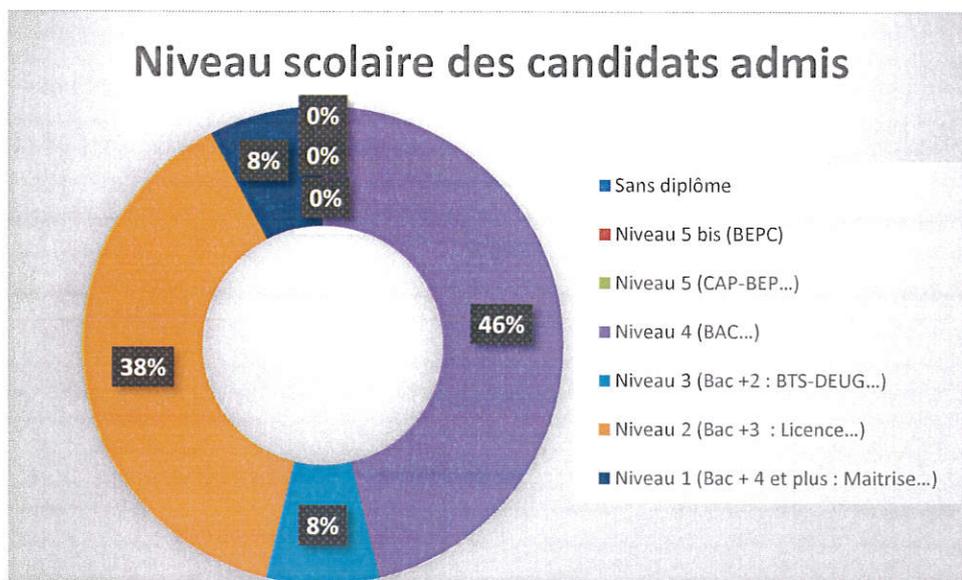
De plus, certains candidats ne savaient pas combien d'élèves ils avaient en charge. Cela pose question !!!

Dans l'ensemble la présentation des candidats était correcte et respectée à quelques exceptions où cette dernière a été relativement courte.

Pour de nombreux candidats, le jury souligne de fortes lacunes en ce qui concerne l'environnement territorial : méconnaissance des collectivités ; des droits et obligations des fonctionnaires ... probablement dû à un manque de préparation. A l'inverse, le jury a été surpris par quelques candidats qui, ayant très bien préparé leur entretien, ont su « tirer leur épingle du jeu ».

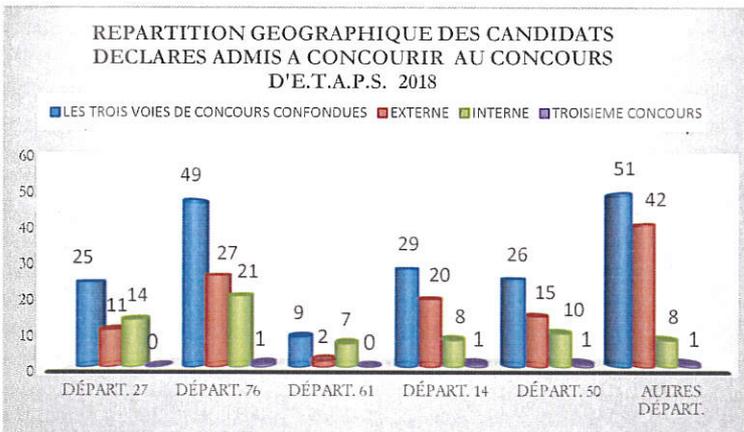
Enfin, il a été constaté un manque de projection, d'ouverture d'esprit de certains candidats qui restent très centrés sur leur activité actuelle.

REPARTITION DU NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS D'ETAPS - 2018

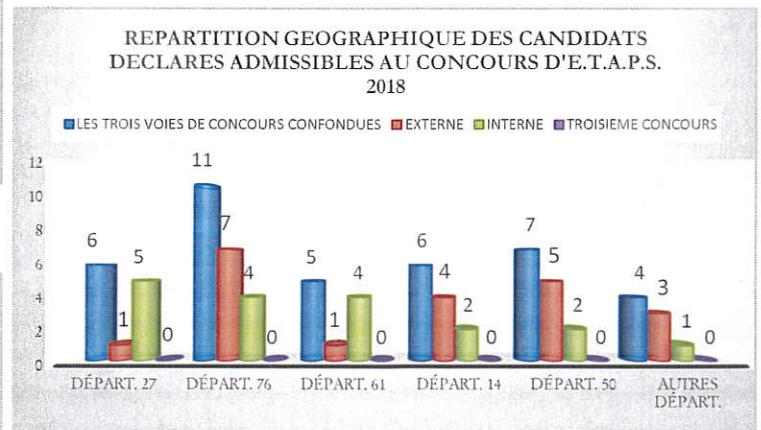


REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS AU CONCOURS D'ETAPS - 2018

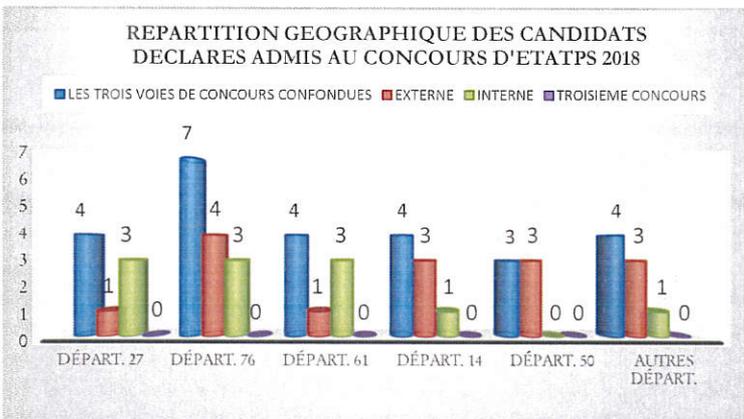
	Nombre candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir (lieu d'habitation)		Nombre candidats déclarés admissibles (jury du 12/03/2018)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles (lieu d'habitation)		Nombre de candidats déclarés admis (jury du 15/05/2018)	Répartition géographique des candidats déclarés admis (lieu d'habitation)	
		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
EXTERNE	117	départ. 27	11	21	départ. 27	1	15	départ. 27	1
		départ. 76	27		départ. 76	7		départ. 76	4
		départ. 61	2		départ. 61	1		départ. 61	1
		départ. 14	20		départ. 14	4		départ. 14	3
		départ. 50	15		départ. 50	5		départ. 50	3
		autres départements	42		autres départements	3		autres départements	3
INTERNE	68	départ. 27	14	18	départ. 27	5	11	départ. 27	3
		départ. 76	21		départ. 76	4		départ. 76	3
		départ. 61	7		départ. 61	4		départ. 61	3
		départ. 14	8		départ. 14	2		départ. 14	1
		départ. 50	10		départ. 50	2		départ. 50	0
		autres départements	8		autres départements	1		autres départements	1
TROISIEME CONCOURS	4	départ. 27	0	0	départ. 27	0	0	départ. 27	0
		départ. 76	1		départ. 76	0		départ. 76	0
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	1		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	1		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	1		autres départements	0		autres départements	0
TOTAL	189			39			26		



Après la réunion du jury d'admissibilité qui s'est déroulé le 12 mars 2018



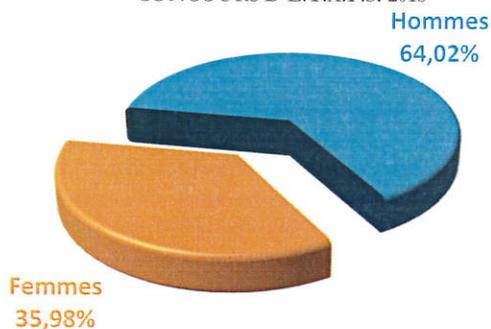
Après la réunion du jury d'admission qui s'est déroulé le 15 mai 2018



REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

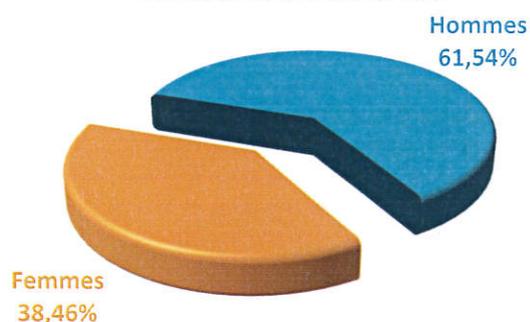
	Nombre de candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nombre candidats déclarés admissibles (jury du 12/03/2018)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage	Nombre de candidats déclarés admis (jury du 15/05/2018)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage
EXTERNE	117	45	femme(s)	38,46% de femme(s)	21	9	femme(s)	42,86% de femme(s)	15	6	femme(s)	40,00% de femme(s)
		72	homme(s)	61,54% d'homme(s)		12	homme(s)	57,14% d'homme(s)		9	homme(s)	60,00% d'homme(s)
INTERNE	68	21	femme(s)	30,88% femme(s)	18	6	femme(s)	33,33% femme(s)	11	5	femme(s)	45,45% femme(s)
		47	homme(s)	69,12% homme(s)		12	homme(s)	66,67% homme(s)		6	homme(s)	54,55% homme(s)
TROISIEME CONCOURS	4	2	femme(s)	50,00% de femme(s)	0	0	femme(s)	0% de femme(s)	0	0	femme(s)	0% de femme(s)
		2	homme(s)	50,00% d'homme(s)		0	homme(s)	0% d'homme(s)		0	homme(s)	0% d'homme(s)
TOTAL	189	68	femme(s)	35,98% femme(s)	39	15	femme(s)	38,46% femme(s)	26	11	femme(s)	42,31% femme(s)
		121	homme(s)	64,02% homme(s)		24	homme(s)	61,54% homme(s)		15	homme(s)	57,69% homme(s)

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2018

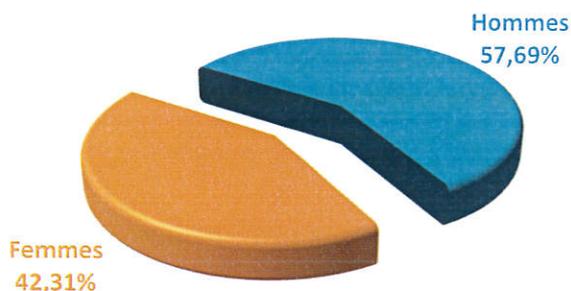


Après la réunion du jury d'admissibilité qui s'est déroulé le 12 mars 2018

REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2018



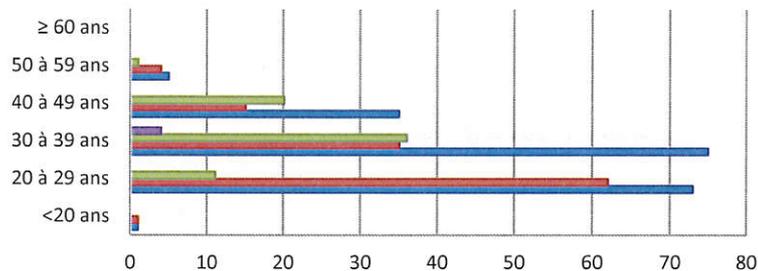
REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'E.T.A.P.S. 2018



Après la réunion du jury d'admission qui s'est déroulé le 15 mai 2018

REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR ET ADMISSIBLES PAR TRANCHE D'AGES

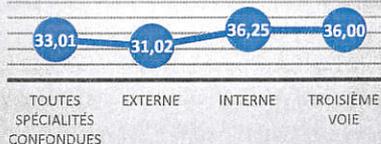
REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS D'ETAPS 2018



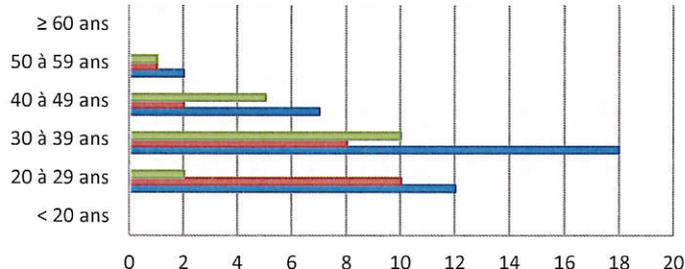
	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	≥ 60 ans
TROISIEME VOIE	0	0	4	0	0	0
INTERNE	0	11	36	20	1	0
EXTERNE	1	62	35	15	4	0
Toutes voies confondues	1	73	75	35	5	0

Moyenne d'âge des candidats admis à concourir au concours d'ETAPS 2018

—●— Moyenne d'âge (en année)



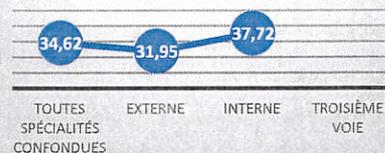
REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE DES CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ETAPS 2018



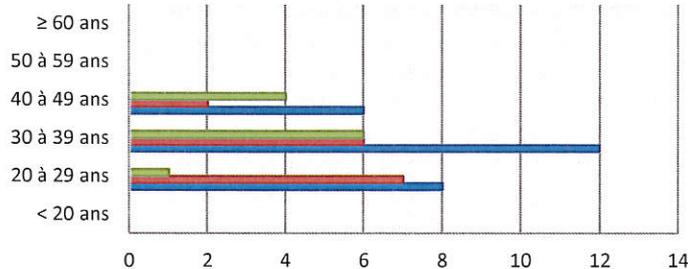
	< 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	≥ 60 ans
TROISIEME VOIE	0	0	0	0	0	0
INTERNE	0	2	10	5	1	0
EXTERNE	0	10	8	2	1	0
Toutes voies confondues	0	12	18	7	2	0

Moyenne d'âge des candidats admissibles au concours d'ETAPS 2018

—●— Moyenne d'âge (en année)



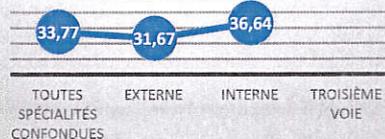
REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS AU CONCOURS D'ETAPS 2018



	< 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	≥ 60 ans
TROISIEME VOIE	0	0	0	0	0	0
INTERNE	0	1	6	4	0	0
EXTERNE	0	7	6	2	0	0
Toutes voies confondues	0	8	12	6	0	0

Moyenne d'âge des candidats admis au concours d'ETAPS 2018

—●— Moyenne d'âge (en année)



Fait à Evreux, le 15 mai 2018

La présidente du jury

Annie DEPRESLE